

**AVIS DE SENSIBILISATION PAR RAPPORT  
À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

La Ville tient à vous sensibiliser sur l'importance de ne pas gaspiller l'eau. Depuis la mi-janvier, le ministère a réduit le nombre de puits que la municipalité pouvait utiliser entraînant par ce fait, une baisse de notre capacité à subvenir à la forte demande durant les périodes de pointes soit **de 5h00 à 7h00** et de **17h00 à 20h00**.

**Nous vous demandons donc votre collaboration durant ces périodes afin de limiter l'utilisation au besoin essentiel.**

\*\*\*\*\*

**INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2014**

Le Services des loisirs vous invite à consulter le cahier spécial loisirs et culture pour connaître les détails de la programmation et des modalités d'inscription. Ce bulletin est aussi offert en format PDF sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi à l'adresse suivante: [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca). Veuillez noter qu'il est possible de s'inscrire dès maintenant par Internet, par la poste ou en personne à la Mairie durant les heures d'ouverture.

\*\*\*\*\*

**AVIS PUBLIC**

**Règlement # V 467-53-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments temporaires, le calcul des marges de recul, l'entreposage extérieur ainsi que les limites des zones C-7, I-2, I-3 et I-4**

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 mars 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement # V 467-53-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments temporaires, le calcul des marges de recul, l'entreposage extérieur ainsi que les limites des zones C-7, I-2, I-3 et I-4.

Conformément à la Loi, le règlement # V 467-53-14 a reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville qui émettait le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 13 mars 2014.

Ce règlement a été expédié auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 28 mars 2014**

**Diane Soucy, OMA**

**Directrice générale adjointe / Greffière**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**Avis public** est donné par la soussignée, Directrice générale adjointe / Greffière de la Ville de Saint-Rémi, que le Conseil municipal étudiera trois (3) demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # V 467-07 relativement aux immeubles mentionnés ci-dessous, lors d'une séance publique qui sera tenue à la séance ordinaire du Conseil municipal le **lundi, 14 avril 2014 à 20h00** dans la salle du Conseil à la Mairie située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

**Demande de dérogations mineures - Aménagement d'un espace de stationnement - lot 3 846 064**

Nature et effet de la demande :

- Permettre la présence d'une bordure de béton à une marge nulle de 0,00 mètre à la ligne de lot *sud-est*, alors que le règlement de zonage # V 467-07 tel qu'amendé exige une marge de 1,50 mètre entre la limite du terrain et l'espace de stationnement (règlement # V 467-07, chapitre 6, section 3, article 3.1, paragraphe c));

- Permettre une allée de circulation double sens de 6,30 mètres avec stationnement à 90°, alors que le règlement de zonage # V 467-07 tel qu'amendé exige une largeur minimale de 6,50 mètres (règlement # V 467-07, chapitre 6, section 2, article 2.1).

**Demande de dérogation mineure - Hauteur du bâtiment – 72 à 78, rue Chevrefils (projeté) - lot 3 845 893**

- Permettre un bâtiment d'habitation multifamiliale de 4 logements sur 2 étages d'une hauteur de 8,50 mètres, alors que le règlement de zonage # V 467-07 tel qu'amendé exige une hauteur minimum de 12 mètres (règlement # V 467-07, annexe 2, grille des spécifications de la zone H-13).

**Demande de dérogations mineures - Marge de recul avant et présence d'arbustes au pourtour du café-terrasse - 200, rue Perras - lot 3 846 433**

- Permettre l'aménagement d'un café-terrasse dans la marge de recul avant à 0 mètre et 0.91 mètre de la limite de terrain, alors que le règlement de zonage # V 467-07 tel qu'amendé exige que l'implantation d'un café-terrasse respecte les marges prescrites à la « Grille des spécifications » pour le bâtiment principal, soit une marge de recul avant minimum de 15 mètres (règlement # V 467-07, chapitre 3, section 11, article 11.2 alinéa c));

- Permettre l'aménagement de boîtes à fleurs en remplacement des arbustes qui doivent être plantés au pourtour extérieur des côtés du café-terrasse qui sont visibles de la voie publique (règlement # V 467-07, annexe 2, grille des spécifications de la zone H-10).

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Donné à Saint-Rémi, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014.**

**Diane Soucy, OMA**

**Directrice générale adjointe / Greffière**

## ACTIVITÉS DES ORGANISMES

### ÉVÈNEMENT - CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

#### LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Connaissons-nous la Loi de la protection du consommateur? Sommes-nous en mesure de faire respecter nos droits à la hauteur des protections que la loi nous accorde? Cet atelier présente un tour d'horizon des principales lois sur la protection du consommateur. Les connaître, c'est aussi savoir se défendre lors de nos achats. Date: **Le jeudi 3 avril de 9h00 à 11h30.**

\*\*\*\*\*

#### SOUPER DE PÂQUES

Le Club FADOQ Saint-Rémi invite ses membres et amis au souper de Pâques le **mercredi 9 avril à 18h00**. Coût : 20\$/membre et 25\$ non-membre. Réservez tôt. Réservation: Jeannine Lefrançois au **450 454-9848** ou Jocelyne Viau au **450 454-1227**.

\*\*\*\*\*

#### PROCHAINE SORTIE DU SAB

Prochaine sortie de socialisation d'un jour pour les personnes de 55 ans et plus autonomes.

**14 avril** (lundi): Magasinage aux Promenades Saint-Bruno  
Départ: 8h45. Coût: 8\$.  
Inscription: dès le 4 avril.

Informations ou réservation: Ginette au **450 454-6567**.

\*\*\*\*\*

#### CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-RÉMI

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de réunion au mois d'avril. Un souper mixte dansant aura lieu le **vendredi 16 mai** pour souligner la Fête des mères. Plus d'informations dans les prochains communiqués.

### *Rappel des activités des organismes*

#### INSCRIPTIONS AU CAMP D'ÉTÉ "STIMULATION 2014" DE L'ORGANISME APPRENDRE EN COEUR

Le camp d'été se tiendra du **23 juin au 15 août** à l'école Saint-Viateur pour les enfants de 3 à 5 ans des 11 municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Inscriptions: **Le mercredi 2 avril de 18h00 à 20h00** à l'école Saint-Viateur, 60 rue Saint-Viateur

Coût : 5\$ /demi-journée pendant 8 semaines.

Informations: **450 454-0400**

**Horaire du camp d'été:** Enfants 3-4 ans: 8h00 à 11h30  
Enfants 5 ans: 13h00 à 16h00

Pour plus d'informations: [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)



# L'ÉCHO DE SAINT-RÉMI

LE 28 MARS 2014

VOL. 18 NO. 12

## LA VILLE VOUS INFORME

### ZUMBA PLEIN AIR FAMILIAL

**Le samedi 5 avril 2014 à compter de 14h00. Dans le stationnement derrière le centre communautaire, 25, rue Saint-Sauveur.**

Afin de conclure la programmation du Défi Santé en beauté, la Ville de Saint-Rémi vous invite à participer à une séance **GRATUITE** de Zumba en plein air! En famille ou entre amis, peu importe que vous soyez de niveau débutant, intermédiaire ou avancé, venez bouger sur des rythmes musicaux latins et internationaux et n'oubliez pas d'apporter une bouteille d'eau. Une collation santé sera servie sur place, gratuite du marché d'alimentation IGA Super Marché Primeau et fils inc. En cas de pluie, l'activité se déroulera à l'intérieur du centre communautaire.

\*\*\*\*\*

### OFFRES D'EMPLOI

Différents postes sont présentement à combler à la Ville de Saint-Rémi. Pour tout connaître de ceux-ci, nous vous invitons à consulter notre site Internet au [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca) et à cliquer sur le poste qui vous intéresse afin d'en obtenir la description, les exigences et les conditions de travail. Les postes à combler sont :

- Trésorier
- Contremaître aux Travaux publics
- Directeur du Service de Sécurité Incendie

Madame Nancy Corriveau, *g.m.a.* Directrice générale

Ville de Saint-Rémi

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

[ncorriveau@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:ncorriveau@ville.saint-remi.qc.ca)

\*\*\*\*\*

### ACTIVITÉ: «HISTOIRES ET BRICOLAGE DE PÂQUES» PAR UN PETIT OISEAU M'A CONTÉ Le samedi 12 avril, 13h30

Dans cette activité sous le thème de la fête de Pâques, les enfants de 4 à 8 ans pourront écouter des histoires mettant en vedette les animaux de la ferme de Pâques. Le conte animé sera suivi de devinettes et d'un atelier de confection d'un panier de Pâques. Places limitées: réservez tôt! Gratuit pour les abonnés; 3\$ pour les non-abonnés. Informations et réservation: **450-454-3993 poste 2419.**

#### PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

14/04/2014 - 20h00

#### PROCHAINES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE

10/04/2014

14h00 et 18h00

#### MAIRIE

450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi (Québec)  
J0L 2L0

Heures d'ouverture  
du lundi au jeudi de  
8h00 à 12h00 et de  
13h00 à 16h30  
Vendredi de 8h00 à 13h00

#### BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture  
du mardi au vendredi  
de 14h00 à 21h00  
Samedi de 13h00 à 16h00

#### ÉCOCENTRE

Fermé

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS

514 990-5351

#### AGENT SQ

310-4141